

Ruanda - Urundi
Service Penitentiaire
Maison centrale de Detention

Nom : Kabukimba, mukutu, umugesera, coll. Rugimbura
Origine : s. chef Ruguruka chef Rwabukamba prov. du Buganda
Cheffe : Zervis de Ruhengeri
Poste :
Profession :
No du R. G. : 1519
No du R. M. S. : 2199 Ruhengeri
No du Dactyl :
Arrete le : 8. 8. 40
Ente le : 8. 8. 40
Condamne le : 8. 8. 40
1/2 de l'ence :
Sortie le : 23. 8. 40
Rahabie le :
Expulse le :
Decede le :

Le Gardien

in le 17. 8. 40.

Receving
Travail

[Signature]
11 ans

A St Paul d'Ind. pays le 19. 8. 40 quitt. 361



REQUISITION
à fin
d'emprisonnement

TRIBUNAL DE POLICE DE RUHENGARI

Reg. du M. P. N°/RUHENGARI

Registre du rôle N°

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à RUHENGARI

de recevoir et emprisonner le nommé KABUHIMBA, muhutu, umugesera, colline Rugimbu, s/chef
Rugaruka, chef Rwabukamba, province du Bugaruba, territoire de Ruhengeri

condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 8 aout 1940 193 devenu irrévocable le 193

à 15 jours de S.P.P. - 25 francs d'amende, délai 15 jours ou 5 jours de B.P.S.
19 frs F.I., délai 15 jours ou 4 jours de C.P.C.
du chef d'excitation à refuser de mauvaise foi d'exécuter des obligations décou-
lant d'un contrat de travail
Infr. prévue et punie par les art. 56 et 57 du D. du 16-3-1922, ex. R.U. Ord.
15-12-1927

A Gakoro , le 8 aout 1940 193/

L'Officier du Ministère Public,

D. Vauthier

